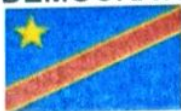


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



POUVOIR JUDICIAIRE
CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE
Le Secrétaire Permanent

COMMUNIQUE DE SERVICE N° 18 /PM/2026

Le Secrétaire permanent du Conseil supérieur de la magistrature porte à la connaissance des Magistrats qui ont postulé pour exercer les fonctions de juge pour enfants dont les noms ne figurent pas sur la liste provisoire du 12/08/2026 ou ceux qui seraient repris sur ladite liste par erreur alors qu'ils n'ont pas postulé ou encore ceux en retard de manifester l'intérêt à la justice pour enfants, d'entrer en contact avec les services du Secrétariat permanent du Conseil supérieur de la magistrature aux numéros WhatsApp : +243 823360567/ 801440028, et ce, avant la publication de la liste définitive qui interviendra le vendredi 5 septembre 2026.

Fait à Kinshasa, le 28 AOÛT 2026



Le Secrétaire permanent du Conseil
supérieur de la magistrature,

Telephore NDUBA KILIMA

Conseiller à la Cour de cassation